



**PROPOSER UNE
ŒUVRE AU
FONDS D'ART
CONTEMPORAIN
-PARIS
COLLECTIONS**

Depuis le 19^e siècle, la Ville de Paris constitue d'importantes collections municipales.

Aujourd'hui, ce sont plus de 23 400 œuvres qui témoignent de l'histoire de ces acquisitions, qui ont pour objectif de reconnaître, soutenir et diffuser largement la création contemporaine.

**CANDIDATEZ jusqu'au
31 décembre 2025**

**FONDS
d'ART
CONTEMPORAIN
- PARIS
COLLECTIONS**

Le Fonds d'art contemporain de Paris enrichit annuellement sa collection d'artistes vivant.e.s selon plusieurs axes d'acquisition.

Les œuvres acquises sont diffusées dans les équipements publics de la Ville, dans les expositions organisées par le Fonds et ses partenaires et dans le cadre de prêts à des institutions françaises ou étrangères.

La collection permet de mener des actions de sensibilisation à l'art contemporain auprès des publics, souvent éloignés du champ de l'art contemporain. Les programmes de médiation *Une œuvre à l'école*, *Une œuvre en partage*, *Collection collège* mettent à disposition les œuvres de la collection dans des lieux non muséaux et au plus près de ces publics.

Les nouvelles acquisitions sont valorisées chaque année dans un livret dédié et lors de la foire Art Basel Paris au mois d'octobre, où une sélection d'entre-elles sont présentées.

La collection est consultable en ligne sur fondsartcontemporain.paris.fr. Elle est rendue accessible par diverses ressources documentaires et pédagogiques.

AXES D'ACQUISITION DU FONDS D'ART CONTEMPORAIN

Thématiques contemporaines :

Ancré dans la réalité d'une ville-monde, le Fonds souhaite, par ses axes d'acquisition, rendre compte de la façon dont les artistes se représentent et traduisent leur environnement quotidien, les sujets sociétaux contemporains, les problématiques qui traduisent le monde actuel, le local comme le global, l'intime et l'universel.

Sans thématique restrictive, quelques axes guident la politique d'acquisition : les sujets environnementaux, sociétaux, géo-politiques, ou post-coloniaux, qui tentent une relecture critique de l'Histoire.

S'ajoute à ces réflexions une volonté d'acquérir des œuvres qui portent sur la place des minorités sexuelles et de genre dans la société actuelle. La revalorisation des artistes femmes est une des lignes directrices. Par ailleurs, le Fonds s'interroge de plus en plus sur la place des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle dans un monde en constante mutation.

Ouverture à la diversité des esthétiques et des pratiques contemporaines :

Notamment à tous les médiums : dessin, estampe, installation, photographie, peinture, sculpture, vidéo, œuvre protocolaire...

Mode de diffusion des œuvres :

Conformément à la vocation de large diffusion des collections, hors-les-murs, qui est celle du Fonds, les œuvres sont amenées à voyager fréquemment et à être présentées dans des contextes non-muséaux : écoles, administrations, équipements publics, lieux d'accueil et d'hébergement etc. Une excessive fragilité des œuvres, en exposition ou en réserves, des conditions particulièrement restrictives de monstration, des contraintes importantes de montage ou d'installation, des volumes trop conséquents, sont regardés comme des critères incompatibles à notre politique de gestion de la collection et de sa diffusion.

PROPOSER UNE OEUVRE À L'ACHAT

Date limite de candidature :

L'artiste ou la galerie candidate jusqu'au 31 décembre 2025 (minuit)

Candidature en ligne :

<https://fondsartcontemporain.paris.fr/>

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ :

Les œuvres proposées par des artistes ou galeries correspondent aux axes d'acquisition du Fonds.

- ✓ Les candidatures concernent des œuvres d'artistes vivant.es. Les artistes se proposant individuellement doivent justifier d'un parcours artistique professionnel (CV attestant d'une participation récente et active à des expositions dans des galeries du réseau CPGA, des centres d'art DCA ou des musées, à joindre dans le dossier de candidature).
- ✓ Les artistes représenté.e.s par une galerie doivent confier le dépôt de leur candidature à leur galerie.
- ✓ Les galeries sont soumises à la limite de deux dossiers de candidature par an.
- ✓ Chaque dossier de candidature ne peut contenir plus de trois propositions d'achat.
- ✓ Chaque artiste peut se proposer ou être proposé par une galerie au maximum trois fois, sur une période de 10 ans.

Pièces à fournir :

1. Un formulaire de présentation de la candidature
2. Le CV de l'artiste
3. Le portfolio de l'artiste
- Pour chaque œuvre proposée (maximum 3)**
4. Un formulaire de présentation d'œuvre
5. Un visuel HD de l'œuvre

Les formats de fichiers déposés sont de type : .PDF, .JPG, .GIF, .PNG.

RÉSULTATS DE LA COMMISSION

Les membres de la commission d'acquisition se réunissent au printemps, la liste des artistes et des œuvres acquis.es sera publiée en septembre 2026 sur le site du Fonds d'art contemporain - Paris Collections.

Les candidat.e.s seront informé.e.s individuellement des résultats par courriel courant Juin 2026.

DÉROULE DE LA PROCEDURE D'ACQUISITION

La procédure d'acquisitions se déroule en deux étapes, avec :

- Les Comités de pré-sélection,
- La Commission d'acquisition annuelle.

Comités de pré-sélection :

Un comité technique, composé de professionnel.le.s de la Direction des Affaires culturelles et d'équipements culturels de la Ville de Paris, examine les dossiers de candidatures déposés par les artistes et les galeries.

Selon le nombre d'œuvres à évaluer, deux à trois pré-comités sont constitués.

Les membres de ces pré-comités étudient les dossiers et votent pour les œuvres qu'ils souhaitent retenir. Les œuvres ayant obtenu le plus de voix sont ensuite présentées en commission d'acquisition annuelle, qui délibère sur les propositions d'achat.

Commission d'acquisition annuelle :

La commission d'acquisition est composée de personnalités qualifiées (critiques d'art, commissaires d'exposition, conservateur.ices, directeurs de centres d'art, etc.) et de membres de la direction des Affaires culturelles de la Ville de Paris.

Elle examine les candidatures retenues par le comité de pré-sélection, puis vote pour chacune des propositions d'œuvres.

Elle détermine la liste des œuvres acquises.

» Liste des membres du jury depuis 2001 au format PDF sur [Paris.fr](https://paris.fr)

Pour votre information

Commission Collection Collège :

Lancée en 2022, cette commission indépendante de la première est animée par des collégien.ne.s qui défendent des propositions d'œuvres à l'achat auprès d'un jury composé de professionnel.le.s de l'art contemporain et de l'Éducation Nationale.

Les œuvres acquises sont inscrites à l'inventaire de la collection de la Ville de Paris.

Pour cette commission, des œuvres en deux dimensions, de petits formats et dans des matériaux non fragiles sont retenues pour être facilement transportables et circuler ensuite dans les familles d'élèves.

Livret d'acquisition :

Chaque année, le Fonds édite un livret d'acquisitions présentant l'ensemble des œuvres retenues par les deux commissions d'acquisition.

Ces livrets sont également consultables en format PDF sur le site du Fonds d'Art Contemporain – Paris Collections.